



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 676/2022
Date de la séance du CE : 22 juin 2022
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2021.DIJ.2114
Classification : Non classifié

Modification de la loi et de l'ordonnance sur l'établissement et le séjour des Suisses **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi et de l'ordonnance sur l'établissement et le séjour des Suisses. La procédure de consultation dure jusqu'au 30 septembre 2022.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice